

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA DELEGATION SPECIALE
SÉANCE DU 19 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mars à onze heures, les membres de la délégation spéciale se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal d'ARTHUN, sous la présidence de M. Michel GOUJON.

Etaient présents : Madame Christine FELIX, Monsieur Michel GOUJON, Monsieur Jean-Yves PICARD

Secrétaire de séance : Madame Christine FELIX

1) Délibération n° 2026-03-19-01 : Fixation des indemnités du Président et de la Vice-Présidente

Vu le procès-verbal d'installation de la délégation spéciale,
Vu les articles L 2123-18, L 2123-20, L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT,
Vu l'arrêté portant délégation de fonctions à la Vice-Présidente,

Conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui détermine le taux des indemnités maximales susceptibles d'être allouées en pourcentage de l'indice brut 1027, qui correspond pour la strate de la commune à 44,3 % de l'indice brut 1027 pour le Maire, et à 11,77 % de l'indice brut 1027 pour les adjoints.

La délégation spéciale décide d'octroyer aux membres de la délégation spéciale :

- 50% des indemnités de fonction, à savoir 22,15% de l'indice brut 1027 pour le Président et 5,89 % de l'indice brut 1027 pour la Vice-Présidente.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres de la délégation spéciale, à l'unanimité approuvent les taux suivants :

- **Indemnité du Président : 22.15 % de l'indice brut terminal**
- **Indemnité de la Vice-Présidente : 5.89 % de l'indice brut terminal**

Les indemnités seront versées à compter de la date de l'installation de la délégation spéciale, le 19 mars 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- 2) Délégation de signature : des arrêtés seront préparés par la secrétaire pour déléguer la signature des documents à Madame FELIX et aux secrétaires de Mairie.
- 3) La prochaine réunion de la délégation spéciale est fixée au jeudi 26 mars 2026 à 14h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30

Madame Christine FELIX
Secrétaire



Monsieur Michel GOUJON
Président

